

An abstract graphic composed of several overlapping rectangular blocks in shades of light orange and a central, prominent red block. The red block is positioned in the middle-left area, overlapping the light orange blocks.

Normes de contrôle de Group Compliance

Normes de contrôle de Group Compliance

Code de conduite et directives

En tant qu'entreprise responsable, Baloise dispose d'un Code de conduite définissant les principales règles juridiques et éthiques que doivent respecter les collaborateurs et collaboratrices. Le code de conduite sert de ligne directrice des activités quotidiennes et a pour objectif d'inciter les collaborateurs et collaboratrices à respecter les réglementations et principes éthiques de Baloise.

Les principes généraux du Code de conduite sont matérialisés à l'aide de directives et d'instructions.

Normes de contrôle de Group Compliance

Les normes de contrôle de Group Compliance décrivent le système de contrôle interne du respect des normes de Compliance et du Code de conduite.

Le service Compliance y identifie les thématiques de conformité fondamentales et les plus à risque (p. ex. la protection des données, les opérations d'initiés, le blanchiment d'argent, le droit des cartels, les sanctions économiques, la corruption, la fraude, les services transfrontaliers). Ces risques pouvant être soumis à des modifications d'ordre juridique et sociétal, ils font l'objet d'un contrôle annuel et sont, le cas échéant, modifiés ou complétés.

Les normes de contrôle de Group Compliance définissent en outre, pour chacun de ces risques compliance, des «contrôles-maîtres» qui se basent sur des directives légales, internes, éthiques et autres. Les contrôles-maîtres ont pour objet de vérifier régulièrement la mise en œuvre de ces directives au moyen de mesures et de contrôles appropriés. Ils doivent être organisés par les unités opérationnelles dans le cadre de contrôles clés afin de minimiser les risques. Il est généralement obligatoire de procéder à des contrôles en entreprise, p. ex. pour les directives, les formations des collaborateurs et collaboratrices ainsi que pour les processus.

Les différents risques compliance et les contrôles-clés sont évalués à intervalles réguliers dans le cadre du processus SCI (système de contrôle interne). Grâce à ce dernier et à l'évaluation des différents risques compliance, la gestion de la conformité est étroitement liée à la gestion des risques.

Les évaluations sont contrôlées et consolidées par Group Compliance et régulièrement soumises à la direction du groupe et au conseil d'administration.

Le reporting de conformité permet à Group Compliance, à la direction du groupe et au conseil d'administration d'identifier, d'évaluer, de surveiller et, le cas échéant, d'agir sur les risques de conformité afin de les minimiser.